



INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

## ONE TWO CUP 2024

Les 27 et 28 avril 2024 à ARZON  
YACHT CLUB DU CROUESTY-ARZON

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Date	Lieu	Coefficients	P M		B M	
27/04/2024	Port Navalo	78 / 75	07h26	19h40	01h37	13h52
28/04/2024	Port Navalo	72 / 68	07h58	20h13	02h15	14h32

### 1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l'entrée du club ; ils seront également mis en ligne à l'adresse <https://www.ycca.fr/one-two-cup>

3.2 Le PC course est situé au YCCA, tel 02 97 53 78 07, [info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 71

### 4. CODE DE CONDUITE [DP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse du club

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

Date	Classe
27/04/2024	Toutes
28/04/2024	Toutes

6.2 Samedi 27 avril 2024 :

09h30: Briefing au Yacht Club du Croesty-Arzon

11h00 : Mise à disposition du comité pour une ou deux courses

Retour de mer : pot d'équipage et soirée au MARCELIN



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

Dimanche 28 avril 2024 :

08h45 : Briefing / petit déjeuner au Yacht Club du Crouesty-Arzon

10h30 : Mise à disposition du comité pour une ou deux courses

Vers 16h00 : Remise des prix au Yacht Club du Crouesty-Arzon

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE ET SIGNAL D'AVERTISSEMENT

Les pavillons sont :

	PAVILLON DE CLASSE	SIGNAL D'AVERTISSEMENT
SOLO	FLAMME JAUNE	FLAMME JAUNE
DUO	PAVILLON C	FLAMME BLEUE

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :

Temps	Signaux	Signification
5'	Pavillon de classe, avec un signal sonore	Avertissement
4'	Soit le pavillon I, soit le P, soit le Z, soit le noir, déferlé avec un signal sonore	Préparatoire
1'	Amenée du signal préparatoire, avec un signal sonore long	Dernière minute avant le départ
0	Pavillon de classe affalé, un signal sonore	Départ

- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe** PARCOURS.

- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe** POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

## 10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont :

Départ	Dégagement	Arrivée
Jaune	Jaune	Jaune

- 10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060N ; 2°56,630W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W
- Bouée Spéciale : 47°24.45N ; 2°56,55W
- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 12.2 [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. REDUCTION de PARCOURS – CHANGEMENT de PARCOURS

- 13.1.1 Une réduction de parcours pourra être mise en place à toute marque de parcours (à contourner), l'arrivée se faisant alors à celle-ci ; elle sera signalée par l'envoi du pavillon « S ».
- 13.1.2 Un changement de parcours pourra être effectué à toute marque de parcours à contourner. Il sera signalé par l'envoi du pavillon « O » ; dans ce cas, les concurrents devront regagner directement la ligne d'arrivée, en respectant le balisage.
- 13.2 Une bouée dite "VARIABLE" pourra être mouillée entre 2 marques de parcours.  
Le pavillon C envoyé avec une indication de cap et distance au voisinage d'une marque à contourner signifie après le passage de cette marque, une nouvelle marque supplémentaire de parcours est à contourner, le pavillon vert sera envoyé pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course). Après cette marque reprendre le parcours tel que défini dans les IC.
- 13.4 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

## 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

## 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les solos et duos la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

## 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants : pas de temps cible.
- 16.2 Les voiliers ne réussissant pas à terminer dans le temps limite calculer ainsi : 3 minutes par mille nautique du parcours, ajoutées au temps du premier classé dans la seconde moitié des partants de leur classe, sont classés « DNF ». Ceci modifie la règle 35 des RCV. La clôture de la ligne d'arrivée sera annoncée à la VHF.  
*°Exemple : si la classe compte 8 partants pour la course concernée, le temps limite sera décompté à partir de l'heure d'arrivée du 5ème concurrent de la classe.*

## 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au club.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury au club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

**18. CLASSEMENT**

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.  
 18.2 La plus mauvaise sera retirée à partir de 4 courses.  
 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.  
 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, Au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

**19. REGLES DE SECURITE**

- 19.1 [DP] Un émargement (sortie et retour) pourra être mis en place au club par liste  
 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.  
 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **canal 71**

**19.4 Utilisation du Bout dehors :**

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

**20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.  
 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

**21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.  
 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.  
 21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par des pavillons ou flammes YCCA

**23. ACCOMPAGNATEURS**

- 23.1 [DP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.  
 23.2 [DP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés auprès de l'AO avant le départ  
 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

[DP] Les détritrus ne doivent pas être rejetés à la mer

**25. EMBLEMENTS**

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port

**26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

**27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION**

- 27.1 [DP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.)

**28. PRIX**

Des prix seront décernés en fonction de l'ordre d'arrivée et à discrétion de l'AO.

**ARBITRES DESIGNES**

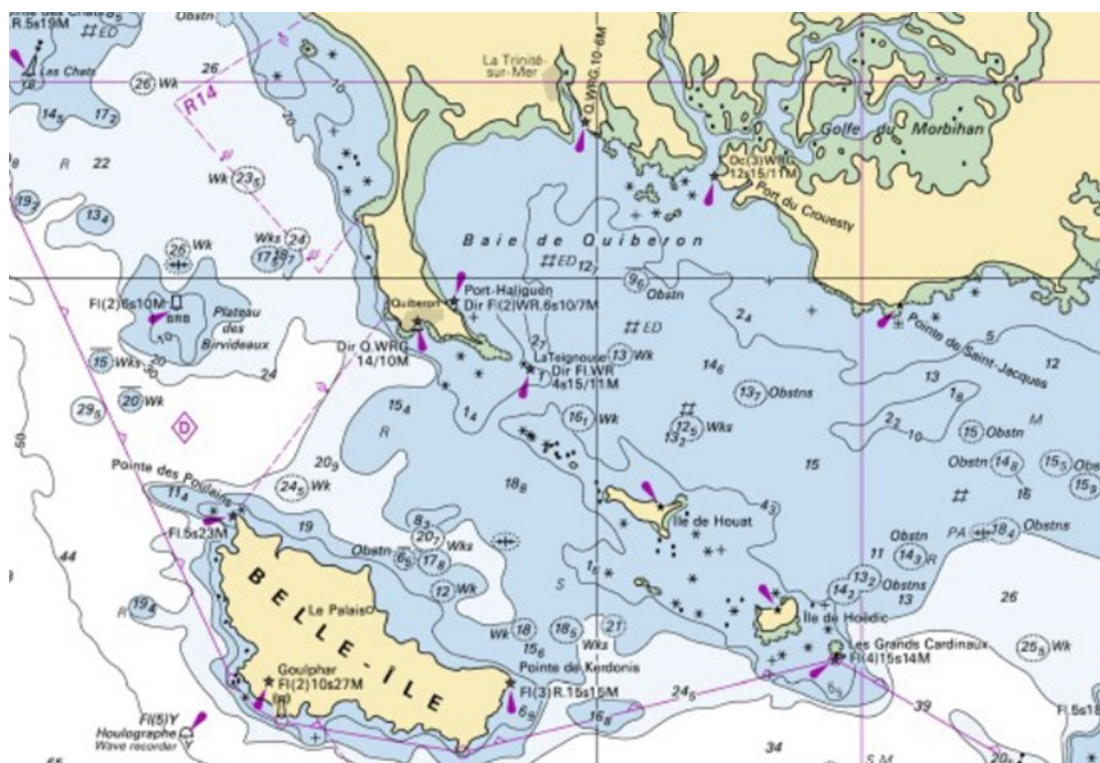
Président du comité de course : **Jean-Philippe LANGLOIS**

Président du jury : **Marc EYMOND** 06 62 36 70 09

YCCA  
 Port du Croesty  
 56640 ARZON  
 Tel.: 02 97 53 78 07  
[info@ycca.fr](mailto:info@ycca.fr)  
[www.ycca.fr](http://www.ycca.fr)

### ANNEXE ZONES DE COURSE

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course



Zone interdite à la navigation : Zone mytilicole définie par 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,060N ; 2°56,630W
- Bouée Cardinale Est : 47°24,910N ; 2°56,195W
- Bouée Spéciale : 47°24,45N ; 2°56,55W
- Bouée Spéciale : 47°24,54N ; 2°56,75W

## ANNEXE PARCOURS »

**Si une flamme blanche est envoyée sous la flamme numérique du parcours, l'arrivée se fera :  
A environ 0,3 MN de la verte N°1 du chenal du Crouesty, entre le bateau comité et une bouée**

- Parcours n° 1 (Flamme N° 1) :** **14 MN**  
Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  
Laisser en les contournant :  
Sud Méaban à bâbord  
Une bouée à bâbord  
(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)  
La Chimère à bâbord  
Sud Méaban à tribord  
Arrivée, selon article 14
- Parcours n° 2 (Flamme N° 2) :** **15,7 MN**  
Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  
Laisser :  
Sud Méaban à tribord  
Nord Quiberon à bâbord en la contournant  
Sud banc de Quiberon à bâbord en la contournant  
Sud Méaban à bâbord  
Arrivée, selon article 14
- Parcours n° 3 (Flamme N° 3) :** **17,1MN**  
Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  
Laisser :  
L'épieu à tribord en le contournant  
La Chimère à tribord  
La Vieille à tribord en la contournant (en respectant le balisage du parc à moules)  
Sud Méaban à tribord en la contournant  
Arrivée, selon article 14
- Parcours n° 4 (Flamme N° 4) :** **14,0 MN**  
Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  
Laisser en les contournant :  
La Chimère à tribord  
Une bouée à tribord  
(Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)  
Sud Méaban à tribord  
La Chimère à bâbord  
Arrivée, selon article 14
- Parcours N° 5 (Flamme numérique N° 5) :** **7,3 MN**  
Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  
Laisser, en les contournant :  
L'épieu à tribord  
La Chimère à tribord  
Sud Méaban à tribord  
Arrivée, selon article 14
- Parcours N° 6 (Flamme numérique N° 6) :** **7,3 MN**  
Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  
Laisser, en les contournant :  
Sud Méaban à bâbord  
La Chimère à bâbord  
L'épieu à bâbord  
Arrivée, selon article 14

<p><b>Parcours n° 7 (Flamme N° 7) :</b>  Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  Laisser en les contournant :  La Recherche à tribord  Sud Méaban à tribord  Arrivée, selon article 14.</p>	<b>15,0 MN</b>
<p><b>Parcours n° 8 (Flamme N° 8) :</b>  Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  Laisser en les contournant :  Sud Méaban à bâbord  La Recherche à bâbord  Arrivée, selon article 14</p>	<b>15,0 MN</b>
<p><b>Parcours n° 9 (Flamme N° 9) :</b>  Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  Laisser en les contournant :  La Chimère à tribord  Une bouée à tribord  (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)  Sud Méaban à tribord  Arrivée, selon article 14</p>	<b>10,5 MN</b>
<p><b>Parcours N° 12 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 2) :</b>  Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  Laisser :  La cardinale Sud La Chimère à tribord en la contournant  Une bouée (La Souris) à tribord en la contournant  (Coordonnées approximatives : 47° 31'54 N – 003°01'14 W)  La cardinale Sud Méaban à bâbord  La bouée de bout de ligne de départ à bâbord  Arrivée, selon article 14</p>	<b>14,6 MN</b>
<p><b>Parcours n° 13 (Flamme N° 1 sur flamme numérique N° 3) :</b>  Ligne de départ, selon article 12, en baie de Kerjouanno  Laisser en les contournant :  Sud Méaban à bâbord  Une bouée à bâbord  (Coordonnées approximatives : 47°29,170 N – 002° 57,420 W)  La Chimère à bâbord  Arrivée, selon article 14</p>	<b>10,5 MN</b>
<p><b>Parcours N°14 (Flamme N°1 et N°4)</b>  Départ en baie de KERJOUANNO  Contourner la Cardinale Sud MEABAN en la laissant à bâbord.  Contourner la Cardinale Sud LA CHIMERE en la laissant à tribord  Contourner la Cardinale Sud QUIBERON en la laissant à tribord  Contourner la Cardinale Nord QUIBERON en la laissant à tribord  Contourner la Cardinale Sud MEABAN en la laissant à Bâbord.  Arrivée selon article 14 des IC</p>	<b>18,2 MN</b>
<p><b>Parcours N°15 (Flamme N°1 et N°5)</b>  Départ en baie de KERJOUANNO  Contourner LA VIEILLE en la laissant à bâbord  Contourner la Bouée Danger Isolé L'EPIEU en la laissant à bâbord.  Contourner la Cardinale Sud MEABAN en la laissant à tribord.  Arrivée selon article 14 des IC</p>	<b>17,6 MN</b>

**Parcours N°16 (Flamme N°1 et N°6)****17,5 MN**

Départ en baie de Kerjouanno

Contourner la Bouée Danger Isolé L'EPIEU en la laissant à tribord.

Contourner la Cardinale Sud MEABAN en la laissant à bâbord.

Contourner la Bouée Cardinale Sud LA CHIMERE en la laissant à tribord.

Contourner la Bouée cardinale Ouest LA RECHERCHE en la laissant à bâbord

Contourner la Bouée Danger Isolé L'EPIEU en la laissant à tribord.

Arrivée selon article 14 des IC

**ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques à contourner